

N° : DE/44/8.7/31.05.2021-14

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes René Tramier à Althen-des-Paluds, le 31 mai 2021, après convocation légale reçue le 25 mai 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

Etaient Absents représentés :

Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à M. Pascal GUILLAUME).

Etaient Absents non représentés :

M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Sandy GEIGER, M. Mario HARELLE, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Cindy CLOP** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Transfert de Compétence - Mobilité

Monsieur Laurent COMTAT, Vice-président, indique à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, conformément à nos statuts, et aux dernières évolutions législatives (loi LOM), la communauté de communes va exercer en lieu et place des communes la compétence « Mobilité ».

Seule la commune de Sorgues a cette compétence, et notamment un budget annexe transport afin d'organiser un réseau de bus sur sa commune.

La commune de sorgues a délibéré le 20 mai pour transférer cette compétence et mettre à disposition l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210531-DE31052021_

Vu la délibération de la commune de Sorgues en date du 20 mai 2021,

Vu les articles L5211-4-1 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la CLETC en date du 17 mai 2021,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat,

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Laurent COMTAT, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de prendre charge l'ensemble des biens, le matériel, et le personnel nécessaire à l'exercice de la compétence « MOBILITE »,

AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de transfert,

AUTORISE le Président à signer des conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre de transfert de la compétence,

PRECISE que l'ensemble des contrats souscrits dans la cadre de cette compétence seront repris de plein droit par la CCSC et feront l'objet d'un avenant de transfert

PRECISE que le coût annuel de cette compétence s'élève en moyenne à 775.753 € pour Sorgues, et que les recettes s'élèvent à 850.537 €

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire au transfert

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

